

qui s'y introduit par la parole et par l'image, est devenu un besoin et un moyen de propagande extraordinaire. Pour quiconque a à cœur la sauvegarde des principes chrétiens qui, quoi qu'on en dise, constituent encore, heureusement, le fondement de notre société, qu'il lui suffise de regarder et d'écouter des scènes comme celles dont nous sommes les témoins plusieurs fois durant la semaine, il se rendra compte que la télévision est souvent la meilleure école de perversité et d'immoralité, surtout quand on songe qu'elle entre pratiquement de force dans nos foyers.

Peut-on dire qu'il soit convenable, par exemple, d'exalter l'usage des armes à feu sans risque personnel, de multiplier les exploits des bandits, de montrer leur habileté, de faire si souvent triompher la violence et la fraude, même au service de la justice, de faire étalage de l'indécence de garçons mal peignés et de filles excentriques aux gestes provocateurs.

Monsieur le président, ce sont là quelques protestations qu'on faisait au cours de l'année 1965. Il s'en est fait auparavant, il s'en est fait depuis, et où en sommes-nous rendus? Il semble que rien n'ait été fait par Radio-Canada pour assainir ses émissions qui pénètrent dans presque tous les foyers canadiens.

• (4.20 p.m.)

Si les directeurs de la Société Radio-Canada sont impuissants à corriger la situation et rétablir l'ordre chez eux, je pense que le bill de l'honorable ministre devrait inclure des articles, justement, pour aider les directeurs de la Société à faire le ménage et, s'il le faut, pour congédier ou rejeter tout élément qui tend, dans la programmation, à mettre la morale en danger.

Monsieur le président, j'espère que l'honorable secrétaire d'État du Canada aura prévu, dans son bill, des articles visant, justement, à protéger le public relativement à ces émissions.

J'ai remarqué que l'honorable secrétaire d'État du Canada a mentionné, dans sa présentation, que chaque Canadien a droit aux services de radiodiffusion. Eh bien, monsieur le président, si c'est là l'opinion de l'honorable secrétaire d'État, j'espère que celle-ci prévaudra bientôt car nombre de Canadiens chez nous sont encore privés des services gratuits de la radiodiffusion, comme ceux que nous avons dans les centres urbains. Les régions de Chibougamau-Chapais et de Clova, dans mon comté, et d'autres un peu partout dans la province et dans le pays, sont dans cette situation. Je veux parler de ces régions-là.

Dans le cas de Chibougamau-Chapais, on nous dit qu'il y a les services de radio-télévision. Oui, mais ils doivent payer un prix exorbitant qui constitue quasiment un scandale. On sait que ces gens-là, lorsqu'ils achètent des produits annoncés à la télévision, paient déjà leur téléviseur et on les oblige à payer \$200, plus \$8 chaque mois, plus la taxe

provinciale du Québec, pour avoir droit de capter les émissions télévisées.

Monsieur le président, je crois qu'il incombe au gouvernement et à la Société Radio-Canada de desservir ces régions, qui sont considérées comme éloignées, de pénétrer dans ces milieux pour leur donner gratuitement, comme partout au Canada, les services de la radio et de la télévision qu'ils ont le droit d'avoir, puisque l'industrie privée ne peut pas être rentable. C'est d'ailleurs ce qu'on lit dans le Rapport Fuller sur la radiodiffusion et ce sont là les paroles mêmes des directeurs de la Société Radio-Canada, et je cite, à la page 138:

Il n'est que juste que la radio-télévision nationale soit aussi adéquatement et équitablement que possible au service de tous, qu'ils vivent dans les régions éloignées ou les centres urbains.

Monsieur le président, si c'est le désir de la Société Radio-Canada de desservir tous les milieux, eh bien, la seule chose qui lui manque, à mon point de vue,—et c'est ce qu'on m'a dit d'ailleurs—ce sont les crédits nécessaires pour étendre le réseau de Radio-Canada jusqu'à ces milieux éloignés afin que les gens qui les habitent puissent en bénéficier.

Monsieur le président, ce sont là les quelques observations que j'avais à faire à ce stade du projet de loi. J'espère que l'honorable secrétaire d'État du Canada en tiendra compte et qu'elle recevra l'appui de l'honorable ministre des Finances qui, lui, fournira les crédits nécessaires à la Société Radio-Canada pour donner justice partout au pays.

M. Mongrain: Monsieur le président, au début de mes remarques, je voudrais poser la question de privilège pour dire deux mots d'une chose dont je parlais ici la semaine dernière, mais que je voudrais répéter pour que mes collègues comprennent bien le pourquoi de certaines attitudes que nous avons prises depuis une semaine ou deux.

Un groupe de députés de ce côté-ci de la Chambre s'est entendu, il y a deux semaines, pour ne plus accorder de temps supplémentaire, comme il est stipulé dans le Règlement, à ceux qui prennent la parole en cette Chambre, sauf peut-être aux ministres et aux chefs de partie.

Nous sommes d'avis que le Règlement a été conçu par des gens d'expérience, qui savent où ils vont; nous avons pensé que s'ils ont décidé qu'à certains moments, on aura droit à sept minutes, à d'autres, vingt minutes, et à d'autres, une demi-heure, il y avait des raisons à cela. Nous avons pensé que les membres de cette Chambre sont tous assez expérimentés pour minuter leurs remarques comme ils le feraient, par exemple, s'ils devaient parler à la radio, à la télévision. Quand nous accordons du temps supplémentaire, nous constatons que quelques-uns font des abus; ils